

## Exercice 2009 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** Par délibération du 11 juin 2009, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

### I - Encaissement d'indemnité d'assurances

- Paiement au luthier d'une somme de 4 124 € pour la réparation d'un violoncelle d'une musicienne de l'Orchestre, conformément à notre contrat «tous risques instruments musiques».

### II - Avenants < 10 % aux marchés de fournitures, de services et de travaux

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché	Montant initial du marché + Montant du (ou des) avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants > 5 %
<b>Architecture et Bâtiments</b>				
<b>Citadelle de Vauban Restauration de la demi-lune 59</b> Lot n° 1 : maçonnerie, pierre de taille Avenant n° 1 : travaux en plus value et en moins value, sans incidence financière sur le montant du marché	PIANTANIDA 88580 Saulcy-sur- Meurthe	881 101,52 € TTC	Sans incidence financière	Pas de CAO
<b>Construction de la Salle de quartier des Montboucons</b> Lot n° 3 : couverture bac acier Avenant n° 1 : modification de l'index de révision des prix	ANGELEOT BERCHE 25480 Ecole Valentin	48 524,47 € TTC	Sans incidence financière	Pas de CAO
<b>Stade Léo Lagrange</b> Couverture de la tribune Est Lot n° 2 : VRD - Démolitions Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires	BONNEFOY 25660 Saône	41 211,07 € TTC	+ 1 175,31 € TTC	Pas de CAO
<b>Espaces Verts</b>				
<b>Complexe sportif de Rosemont</b> Piste de BMX : reconfiguration complète de la piste Avenant n° 1 pour travaux supplémentaires destinés à améliorer le drainage : linéaire de tranchée drainante augmenté et réalisation de deux puits perdus	SAS BTP VILAIN Philippe 25720 Pugey	42 385,45 € HT	2 155 € HT  Nouveau montant du marché : 44 540,45 € HT	
<b>Grands Travaux</b>				
<b>Chemin d'Avanne à Velotte - Roche d'Or</b> Doublement du collecteur rive droite Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires et correction d'une incohérence dans le CCAP (actualisation des prix)	STD ZI 25320 Chemaudin	586 609,36 € HT	24 573,49 € HT	

**Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à en prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, donne acte de ce bilan à M. le Maire.

*Récépissé préfectoral du 18 novembre 2009.*